

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le **26 JUIN 2026**

ID : 043-214300337-20260625-DEL2026_046-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Juin2026-046

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/06/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1^{ère} Adjointe ; Pascal FEYT, 2^{ème} Adjoint ; Martine RIOUX, 3^{ème} Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Marie Andrée OBRIER ; Martine HOLLEVILLE ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Guylaine LAPORTE ; Jaufré LÉPINETTE.

Excusés : Emmanuel CHAPPART ; Rodrigue LEGRAND ; Julie POUILLOUX.

Pouvoir :

Madame Martine RIOUX a été élue secrétaire de séance.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 22 juin 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 12

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 29 mai 2026.

Ainsi fait et délibéré, les ans, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Pour extrait certifié conforme,

Pascal GIBELIN,
Maire de BLESLE.



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLESLE

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le **26 JUIN 2026**
ID : 043-214300337-20260625-DEL2026_046-DE

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLESLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal GIBELIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/05/2026

Présents : Pascal GIBELIN, Maire ; Sylvie BAISSAT, 1^{ère} Adjointe ; Pascal FEYT, 2^{ème} Adjoint ; Martine RIOUX, 3^{ème} Adjointe ; Maryse FLORENTIN ; Robert BAISSAC ; Marie Andrée OBRIER ; Martine HOLLEVILLE ; Dominique DUBRAY ; Marc GODFRIN ; Emmanuel CHAPPART ; Jaufré LÉPINETTE ; Rodrigue LEGRAND ;

Excusées : Guylaine LAPORTE ; Julie POUILLOUX.

Pouvoir :

Monsieur Marc GODFRIN a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- Renouvellement contrat de travail
- Contrat copieurs
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026 dont un exemplaire avait été transmis à chaque membre par mail le 23 mai 2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, après vote : CONTRE = 0 ABSENTION = 0 POUR = 13

APPROUVE, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2026.

2- RENOUELEMENT CDD ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS

Monsieur le Maire rappelle la délibération Fév2026-010 concernant le recrutement d'un contractuel pour accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} mars au 31 mai 2026. Il indique qu'il serait souhaitable de prolonger le contrat de Monsieur Rémy Pally pour une durée de 6 mois.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE :**

- 1) De prolonger le contrat de Monsieur Rémy Pally pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} juin jusqu'au 30 novembre 2026, sur 1 poste non permanent, au grade Adjoint technique relevant de la catégorie C à 20 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- 2) De fixer la rémunération mensuelle de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité, sur la base de l'indice majoré 371.

- 3) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

3- CONTRAT PHOTOCOPIEURS : SECRETARIAT DE MAIRIE ET ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le Responsable de comptes chez KOESIO AURA pour renégocier le contrat des copieurs installés au secrétariat de Mairie et à l'école. La proposition faite consiste de conserver le même copieur à la Mairie puisqu'il est encore récent et en très bon état (150 000 copies pour une durée de vie donnée à 1 500 000 pages). En revanche le copieur de l'école (7 ans) serait changé pour le même modèle qu'en Mairie pour simplifier la gestion des toners. Il s'agit d'un même modèle reconditionné qui bénéficie du même service de maintenance qu'un matériel neuf.

Après avoir pris connaissance de l'étude personnalisée dont les membres ont été destinataires par mail le 23 mai 2026,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les propositions mentionnées ci-dessus et indiquées dans la partie tarifaire et répartition budgétaire de l'étude personnalisée ci-jointe.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant afin qu'il signe toutes les pièces relatives à cette affaire.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Information est faite aux conseillers concernant les inscriptions aux commissions de la CCBSA et remise du bulletin de participation.
- Suite à notre demande, nous venons de recevoir par mail que l'opération relative à la restauration de la couverture du chœur des Dames et de son bas-côté nord de l'église Saint Pierre n'a pas été retenues sur la programmation 2026. Il nous est indiqué que l'instruction du dossier est prolongée jusqu'au 31 décembre 2027 et sera enregistrée dans la programmation 2027 sous réserve des crédits disponibles. Sur proposition du Maire, Le conseil municipal donne son accord pour qu'un courrier soit adressé à la DRAC pour leur faire part de notre mécontentement.
- Des devis vont être demandés pour la rénovation d'une partie de la toiture du gymnase.
- Le conseil municipal émet un avis favorable au départ d'une licence IV vers la Commune de Sainte-Marie (15).
- Une rencontre a eu lieu avec le SIGAL dans le cadre de leurs missions pour la végétalisation de l'allée piétonne.
- Point est fait sur l'avancement du travail des commissions.
- Une journée citoyenne « Conseil municipal » est programmé pour le samedi 20 juin.
-

**PROCES-VERBAL ARRÊTÉ ET APPROUVÉ à l'unanimité
par les membres du Conseil municipal lors de la réunion du 25 juin 2026.**